



LE PRÉCURSEUR,

JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

On s'abonne :

A LYON, rue St-Dominique, n° 10;
A PARIS, chez M. Alex. MESSIER, Libraire
place de la Bourse.

Le prix
de l'abonnement
est de :
16 fr. pour trois mois ;
51 fr. pour six mois ;
et 60 fr. pour l'année.

LYON, 6 OCTOBRE 1828.

CONSEIL-GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

Nous savons beaucoup mieux ce qui se passe hors de notre département, que nous ne connaissons nos propres affaires. On nous a appris les votes de plusieurs conseils-généraux, mais on nous a caché avec soin les vœux du conseil-général du département du Rhône. En faut-il conclure que ces vœux soient en contradiction avec l'opinion publique. Non, hâtons-nous de le dire ; et malgré les injonctions de la *Gazette*, aucun désir n'a été exprimé en faveur des congrégations odieuses, aucun regret ne s'est fait entendre sur la chute du ministère déplorable. Ainsi, les hommes nommés par M. de Corbière, ses véritables représentants, ont compris les besoins de leurs concitoyens, ils n'ont songé qu'aux intérêts du département, et ont ainsi déserté la cause de leurs anciens patrons. Honneur leur en soit rendu ; ils ont bien mérité de nous, car ils ont démerité de nos adversaires.

S'il faut en croire certains bruits, la *Gazette* indignée de tant de prudence et de sagesse, a refusé fièrement d'insérer dans ses colonnes aucun article sur la session du conseil-général. Pourquoi faut-il que l'administration, retenue par ses précédents et ses habitudes villélistes, n'ait pas osé s'adresser au *Précurseur* ? Pour suppléer autant qu'il est en nous aux avis officiels qui nous manquent, nous publierons tous les renseignements que nous avons pu recueillir, et quoiqu'ils ne nous soient point parvenus par la préfecture, nos lecteurs peuvent compter sur leur exactitude. Nous nous occuperons dans cet article des vœux émis par le conseil-général ; dans un second article nous ferons connaître en quoi consiste le budget de notre département. Ces détails paraîtront sans doute d'autant plus importants que, grâce au mystère dont ce budget a toujours été entouré, un grand nombre de nos concitoyens ignorent entièrement en quoi consistent les dépenses départementales.

Le conseil-général du département du Rhône s'est montré le digne organe des vœux et des besoins de notre département, et ses desirs sont aussi les desirs de tous nos concitoyens éclairés, lorsqu'il a demandé que le droit perçu sur l'importation des soies d'Italie fût supprimé. En effet, ce droit pèse sur les manufactures lyonnaises de deux manières : d'une part, nos fabriques étant obligées d'employer des soies chargées d'un droit que ne payent pas les manufactures étrangères, leurs produits ne peuvent soutenir la concurrence sur les marchés de l'Europe. D'une autre part, le droit imposé sur les soies d'Italie n'en permettant pas la consommation en France, elles refluent à plus bas prix dans les pays affranchis de tout droit, d'où il suit que leurs manufactures ont pris tout à coup un rapide développement au détriment de nos propres fabriques. La suppression du droit d'importation peut remédier au mal sans nuire aux sages efforts qui de toutes parts tendent à multiplier les mûriers et à accroître la production de la soie en France ; mais il faut se hâter, nos fabriques languissent et la libre introduction de la soie leur rendra sans doute la vie et l'activité.

Il est un autre moyen de raviver notre industrie, moyen sur lequel nous avons souvent insisté et qui n'a pas échappé à notre conseil-général, nous voulons parler de l'élévation des droits d'octroi. Le conseil-général demande que les droits perçus sur les vins, soit par la ville de Lyon, soit par l'état, éprouvent une sensible diminution : l'élévation du

tarif des octrois pèse surtout sur la classe ouvrière, accroît le prix de la main-d'œuvre et favorise par conséquent la concurrence étrangère. Du reste, le peuple, privé de l'usage des boissons fermentées, n'a plus qu'une existence valétudinaire ; la génération naissante, chétive et mal saine, ne fournit au commerce que des ouvriers languissants, et au pays que des conscrits incapables de porter le mousquet. Les vœux du conseil-général seront sans doute entendus, et la diminution des droits perçus sur les vins sera un grand bienfait accordé à la fois à l'agriculture et à l'industrie.

Toujours dans le but de favoriser le commerce, le conseil-général partage l'étonnement universel sur le droit perçu au pont de la Mulatière. Ce droit est injuste, et dans un pays où il existe un budget des ponts-et-chaussées, le gouvernement ne doit pas percevoir un droit sur les ponts qui lui appartiennent et qui font partie d'une route royale. Si cependant le gouvernement, dans un but d'utilité, renonçait à la perception injuste qu'il a établie pour la concession à une compagnie, l'intérêt public exigerait que cette concession fût le plus courte possible. En conséquence, le conseil-général a pensé que la demande formée par la compagnie du chemin de fer pour la concession d'un droit perpétuel sur le pont qu'elle se propose de construire à la Mulatière, doit être rejetée. Le conseil pense encore que la concession faite à cette compagnie pour la construction d'un pont suspendu consacré seulement à son exploitation ne doit recevoir aucune extension ni aucune autre application, attendu que deux ponts sur arches, construits l'un à côté de l'autre, gêneraient la navigation.

Tout le monde sait que souvent les monuments publics présentent des vices de construction qui trahissent la négligence des architectes chargés de surveiller les travaux. Il faut ensuite reprendre le travail et doubler la dépense. Le conseil-général, pour remédier à cet abus, émet le vœu qu'à l'avenir les architectes, à qui l'on accorde une rétribution de 5 pour 100 sur le montant des travaux, deviennent responsables des vices de construction et du mauvais choix des matériaux, et cela pendant un certain temps qui serait fixé au moment des adjudications.

Nous ne pouvons qu'applaudir à la sollicitude éclairée du conseil-général ; nous partageons son opinion sur tous les vœux que nous venons d'énumérer ; peut-être n'en sera-t-il pas tout à fait ainsi lorsque nous parlerons du budget. Nous avons rempli la partie la plus douce de notre tâche ; nous remplirons avec une égale impartialité la partie critique.

Le colonel Fabvier est arrivé le 4 du courant à Marseille où il doit assister à un banquet solennel que lui ont offert les membres du comité philhellénique, les notabilités électorales et la jeunesse marseillaise. Le 6, le colonel Fabvier se mettra en route pour Lyon où il est attendu dans la journée du 8.

Le *Courrier de l'Ain* avait annoncé il y a quelques temps un projet d'association entre les propriétaires du département pour la recherche des eaux souterraines jaillissantes, par l'emploi de la sonde. Le même journal publie aujourd'hui le prospectus de la souscription qui est ouverte à cet effet. Ce prospectus est signé par les députés du département, le préfet et les principaux habitants. Nous applaudissons de tout notre cœur à cette heureuse

entreprise, en la proposant pour modèle à nos concitoyens.

— En dépit des protestations, des mandemens et des neuvaines, les RR. PP. de Billom se sont mis en route, il y a quelques jours, non pas comme les apôtres, la besace sur le dos et un bâton à la main, mais dans une bonne diligence. Les dévots du lieu avaient en soin, pour adoucir les ennuis du voyage, d'emplir un panier consolateur des plus savoureuses productions du pays, parmi lesquelles n'étaient point oubliées ces pâtes exquis qui vont porter au loin la renommée des abricots de la Limagne. L'*Ami de la Charte* qui nous fournit ces détails, ne dit point où les bons pères vont établir leur domicile.

— On écrit de Bordeaux :

Le petit séminaire de notre ville est fermé, et les directeurs et professeurs de cette école ecclésiastique sont établis provisoirement dans leur maison de campagne de Notre-Dame-de-Lorette, située à l'entrée du faubourg de la Chartreuse. On parle toujours du départ de ces professeurs pour le port du *Passage*, en Espagne, où ils auraient l'intention de former un collège, mais il n'y a encore rien de décidé sur l'exécution de ce projet. — Mgr. l'archevêque de Bordeaux a ordonné la translation du petit séminaire de Bazas dans le vaste bâtiment que viennent de quitter les professeurs du petit séminaire de Bordeaux. Ainsi, comme on devait s'y attendre, tout se passe avec calme, avec résignation, et aucun scandale ne sera causé par les personnes atteintes par les ordonnances royales.

— La rentrée des classes du collège royal aura lieu demain 7 octobre. Une messe du St-Esprit sera célébrée à 9 heures du matin, et les cours seront rouverts, le même jour, à deux heures.

— Le *Bulletin des Lois*, n° 254, contient une ordonnance de S. M. en date du 16 décembre, qui autorise l'acceptation d'une somme de 400 fr. léguée à la fabrique de l'église de Saint-Martin-de-Fontaines (Rhône) par le sieur Berne, sous condition de services religieux.

— Avant-hier, un peu avant minuit, un jeune homme a été attaqué, dans la rue St-Jean, par six individus qui simulaient l'ivresse. Quelques personnes étant survenues, les assaillants ont pris la fuite, en laissant tomber une montre en or qu'ils venaient d'enlever à ce jeune homme.

— On annonce une nouvelle bien intéressante pour nos départements méridionaux, si elle se confirme ; c'est qu'il a été conclu entre les gouvernements sarde et français un traité de commerce qui permettra l'introduction des vins de France en Italie, moyennant un droit de douane très-moderé. Nos vins de Provence et de Languedoc reprendront alors la valeur qu'ils avaient précédemment.

— On nous mande d'Elbeuf qu'un dîner doit être offert le 15 de ce mois, par les électeurs de cette ville, à la députation de la Seine-Inférieure. Il sera présidé, dit-on, par M. de Montville, pair de France.

— Un ouvrier maçon, qui avait payé ce matin sa bienvue à ses nouveaux camarades, est tombé du premier étage d'une maison en construction rue de Madame. Le malheureux a expiré sur le champ. On ne peut attribuer cet événement qu'à l'imprudence de cet homme qui, encore dans les fumées du vin, n'a pas craint de s'exposer sur un frêle échafaudage.

— Aujourd'hui dans l'après-dîner, les bois destinés à soutenir une des arcades du théâtre définitif étant

mauvais ou mal disposés, ont cédé sous le poids des pierres de taille qui se sont écroulées avec fracas. Un maçon placé sur l'échelle d'engin, et occupé à poser la contre-clé de cette arcade, effrayé par le bruit, craignant aussi que les pierres restant ne tombassent sur lui, s'est jeté à terre de la hauteur d'un second étage. Il a éprouvé une forte contusion et a eu le poignet démis. On l'a transporté à l'hôpital; son état n'est pas alarmant. Mais nous ne cesserons de le répéter, quand MM. les entrepreneurs de bâtiments donneront-ils tous leurs soins à n'employer aucun échafaudage, aucune pièce de charpente en mauvais état? Quand donc les ouvriers prendront-ils les précautions nécessaires pour éviter les accidents dont ils sont si souvent victimes?

CORRESPONDANCE.

Paris, le 2 octobre 1828.

Le séjour en Allemagne de M. de la Ferronnays, qui dépasse de beaucoup à Carlsbad la saison des eaux, est le sujet d'actives conjectures (1). La situation centrale de ces bains, entre la Prusse, la Bavière et les principautés du Rhin, fait penser que ce diplomate s'occupe des projets dont je vous ai entretenu dans mes précédentes lettres. Il serait difficile de les accomplir sans le consentement de la Prusse, et probablement on cherche à les lui faire goûter. La Prusse, à son tour, consultera l'empereur Nicolas, joint à elle par la parenté, par un mariage, et qui a bien quelques raisons, en ce moment, de nous ménager. Ce serait un riche parti des bords de la Seine pour aller jusqu'à la Néva. Il peut s'affaiblir en route, et mourir à son arrivée; mais il paraît certain que l'idée a été conçue, et qu'on y attache de l'importance.

L'avis, ostensiblement évasif sur le fameux *non possumus*, portant que le pape n'improver pas les représentations des évêques, mais qu'ils peuvent s'en rapporter à la piété du roi, n'eût point suffi pour ramener à la raison plusieurs récalcitrans; il a fallu, dit-on, un ordre secret, ordre déposé entre les mains de M. de Paris, et qu'il n'aurait pas voulu, on ne sait pourquoi, montrer à ses confrères; les ayant rassemblés chez elle, Sa Grandeur se serait contentée de leur faire une onctueuse allocution. Rome n'ose blâmer ouvertement de si bons et si chauds amis; mais connaissant leur tenace imprudence, et sentant tout le danger de ces attaques contre les droits régaliens, de ces querelles absurdes qui nous reportaient au X^e siècle, elle a cru y mettre un terme par cet expédient assez conforme, au reste, à ses façons d'agir. Quelles que soient sa sincérité dans cette louche affaire, et sa volonté d'étouffer un scandale, la persuasion lui manque. Continuant à la servir *in vultu sancti Petri cathedra*, ou plutôt à se servir eux-mêmes, les opposans sont plus animés que jamais. Ils se préparent au combat, et nous déroberont nos armes. Le journal intitulé *le Peuple*, et destiné à semer les bonnes doctrines, le prouve suffisamment. On bat le tambour pour appeler tous les soldats à l'œuvre de défense. On par erreur, ou pour avoir de l'opposition quelconque, on envoie même des invitations à gens qui, certes, ne sont point dignes de marcher sous l'étendard sacré, de militer *pro avis et monasteriis*. Libre à nos antagonistes d'user de leur droits légaux, et nous devons y applaudir. Désormais ils ne pourront plus nier l'utilité de l'instruction populaire, et nous espérons que, pour avoir le plus tôt possible des abonnés, ils apprendront à lire à leurs ouailles par de prompts méthodes.

Malgré l'honneur de l'Autriche, les bouderies politiques de l'Angleterre, les obstacles éprouvés par la Russie, et qui peuvent nous obliger à faire des sacrifices, la rente se soutient, et semble avoir une tendance à la hausse; preuve de la confiance que nous avons en nous-mêmes, et de la force que donnent des institutions tant bien que mal développées en ce moment.

Du 3 octobre.

Il est trois heures, et je n'ai que le temps de vous annoncer que les lettres particulières de Londres

sont empreintes de toute l'alarme des Anglais au sujet des troubles de l'Irlande; la terreur y paraît plus forte que celle exprimée dans les journaux toujours retenus par l'orgueil national. La question du blocus des Dardanelles, si grave par elle-même et indépendamment de toute autre, ajoute en ce moment à la complication des affaires. On dit toujours que le cabinet britannique refuse, qu'il ne peut faire autrement sous peine de trop déchoir dans l'opinion de l'Europe, mais qu'il ajourne un peu l'officialité de son refus pour ne pas aggraver la commotion intérieure. L'Irlande aurait trop beau jeu si une apparence de querelle ouverte éclatait seulement entre l'Angleterre et la Russie. Les courriers se succèdent rapidement, et l'on fera courir toutes sortes de nouvelles pour travailler les fonds anglais sur lesquels on spéculait ici aussi bien que sur les nôtres. Au reste, pour votre règle, je dois vous prévenir qu'il n'y a pas de nation plus sujette que la nation anglaise à s'exagérer le mal et à prendre des terreurs paniques: témoins ses craintes irrésolues dans sa dernière crise commerciale et que l'auteur des Lettres de St-James. M. Lullin de Château-Vieux lui a reprochées, dans un de ses derniers ouvrages, en disant que la faiblesse et l'effroi des négocians anglais, à cette époque, leur faisaient peu d'honneur; il relève notre calme et notre prudence au même instant, et nous rend une pleine justice.

PARIS, 4 OCTOBRE 1828.

Les nouvelles étrangères reçues le 2 à Paris sont graves. Le midi de l'Irlande est en armes. La voix des chefs de l'Association catholique ne retient plus ces masses qui, dociles encore il y a peu de jours à la voix d'O'Connell et de Sheil, ont déjà trouvé d'autres chefs, prêts à exiger par la force ce que dictait la raison depuis longues années, ce que la prudence demandait il y a un an, ce qu'impose aujourd'hui la nécessité. Trois conseils de cabinet ont été tenus à Londres, et des forces militaires se dirigent sur l'Irlande. C'est par troupes de 20 et de 30,000 hommes, c'est avec des fusils, des sabres, des uniformes, que se présente cette population menaçante d'un des trois royaumes; et le jour où le sang aura coulé pour des droits politiques entre l'armée et le peuple, qui osera assigner le terme de l'incendie? Que de maux dans cet avenir! Le gouvernement annonce par son organe officiel, le *Courier*, que les mesures sont égales à la crise. Puis-ont ces mesures se réduire à des mouvements de troupes, et Dieu veuille qu'il soit encore temps de rouvrir le parlement aux catholiques!

Aux vives inquiétudes jetées dans Londres par les nouvelles d'Irlande, se joignent des bruits alarmans sur la santé du roi d'Angleterre. Un journal annonce qu'un courrier expédié au duc de Sussex, prêt à partir pour l'Irlande, est chargé par ce motif de rappeler le prince à Londres.

Les fonds anglais sont tombés de plus de 1 pour 100 dans la bourse du 29. La nouvelle du prochain blocus des Dardanelles par l'escadre russe avait pris une consistance réelle dans l'opinion publique, et créé plus d'alarmes qu'il n'en avait peut-être existé depuis l'ouverture de la campagne. Commentée trois jours par toutes les feuilles de Londres, même par les organes du ministère, sans démenti officiel, on la regardait comme une des questions agitées dans ces conseils qui se succédaient chaque jour, et le résultat de la délibération passait pour être le refus positif de l'Angleterre de consentir au blocus des Dardanelles. A l'issue du second conseil, des dépêches avaient été immédiatement expédiées à M. Stratford-Canning.

Nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'importance et la gravité de la détermination du cabinet anglais dans une question si féconde en événements; nous voudrions pouvoir douter qu'elle ait été soumise à son examen!

Loin de nous la pensée de jeter l'alarme par des commentaires irrésolus sur une nouvelle hasardée! Si l'horizon politique se charge de nuages, les événements trouveront au moins cette fois la France replacée au rang qui lui appartient en Europe. Qu'elle les attende avec calme et avec dignité; c'est déjà pour les diriger une belle position que de ne les avoir pas fait naître!

— La Gazette officielle de Berlin, du 18 septembre, contient ce qui suit :

Nouvelles du théâtre de la guerre.

Choumka, le 29 août (10 septembre 1828.)

Le 28 août (9 septembre) à trois heures de la nuit, les Turcs, sous le commandement du séraskier Hussein-pacha, attaquèrent avec des forces considérables le centre et l'aile gauche de notre position : chacune des deux redoutes du centre fut attaquée par quatre régimens d'infanterie, avec lesquels se trouvaient des troupes irrégulières. Profitant de l'obscurité de la nuit, les Turcs s'approchèrent trois fois de nos retranchemens, et se jetèrent trois fois dans les fossés. Ils furent repoussés trois fois, et entièrement mis en déroute à la dernière attaque : ils prirent la fuite si promptement qu'ils n'enlevèrent pas, comme de coutume, leurs morts et leurs blessés : nous avons fait 600 prisonniers ; notre perte

est tout-à-fait insignifiante, car elle ne consiste qu'en cinq morts et vingt blessés.

Il est digne de remarque que nos troupes qui se trouvaient dans les retranchemens ont reçu l'ennemi avec courage et sang froid. Nos soldats montaient sur les parapets pour tirer avec plus de justesse sur les Turcs qui se trouvaient dans les fossés : on a vu un artilleur saisir une grenade tombée dans une de nos redoutes, et la renvoyer à l'ennemi.

Hali-pacha, à la tête de 3,000 hommes de cavalerie et de 3,000 hommes d'infanterie, a cherché à tourner notre aile gauche. Après avoir passé le village de Kusopli, et dans le moment où il continuait sa route le long des hauteurs au-dessus desquelles se trouvent deux de nos redoutes, le général Rüdiger marcha à sa rencontre avec la brigade de hussards et quatre pièces de l'artillerie à cheval : il attaqua vivement ce corps, le repoussa et le poursuivit pendant l'espace d'une verste, loin derrière Kasopli, jusqu'à la forêt qui protégeait sa fuite.

Nouvelles des opérations devant Varna jusqu'au 13 septembre. Les travaux de siège sont poussés avec activité. Sur la ligne gauche du front d'attaque les retranchemens sont terminés, et les mines qui doivent jouer contre la contre-escarpe sont chargées incessamment.

Dans la nuit du 30 au 31 août (du 11 au 12 septembre), l'ennemi a vivement bombardé le point où le bataillon des sapeurs de la garde terminait les travaux. Hier, nous avons emporté à la baïonnette une redoute que l'ennemi occupait dans la ligne de nos travaux et qui gênait nos communications.

Le feu de notre artillerie, qui durait sans interruption depuis le matin, fut arrêté vers midi, et à un signal donné, trois cents hommes du régiment de Symbirsk, commandés par le capitaine de seconde classe Sulienko, attaquèrent la redoute et s'en emparèrent. Deux cents Turcs ont été tués dans les retranchemens, et nous avons fait trente prisonniers. Nous avons un de nos officiers qui a été tué et deux blessés ; nous avons eu trente soldats tués ou blessés.

Le même jour, une division de troupes de la garde et de la ligne sous le commandement de l'adjudant-général Golowin a été détachée pour garnir la rive gauche du Dniep. Après avoir dépassé les hauteurs de la presqu'île de Galata, ils poursuivirent leur marche sans rencontrer l'ennemi. Les troupes qui avaient été embarquées pour appuyer ce mouvement, ont débarqué sans éprouver de résistance. Dans ces deux opérations nous avons enlevé à l'ennemi beaucoup de transports et un nombre considérable de bestiaux.

L'apparition de nos troupes sur la presqu'île de Galata doit avoir fait une grande impression sur la garnison de Varna, dont la situation, au rapport des prisonniers, devient chaque jour plus difficile. Depuis le commencement du siège, l'ennemi a perdu 3,000 hommes seulement dans l'intérieur de la forteresse, et sans compter les pertes qu'il a éprouvées dans les sorties et dans les retranchemens.

Ce matin, l'ennemi a attaqué l'adjudant-général Golowin avec 400 ou 500 hommes de cavalerie : quelques coups de canon ont suffi pour les disperser. A trois heures de l'après-midi, l'ennemi fit une tentative plus sérieuse. Il attaqua notre ligne droite ; protégé par sa position, il s'approcha de nos gabions : il avait probablement l'intention de détruire nos travaux. Le combat devint très-acharné, il ne fut cependant pas possible à l'ennemi d'en venir à bout, et il fut non-seulement repoussé à la baïonnette par les treizième et quatorzième régimens de chasseurs, mais encore obligé d'abandonner ses positions que nos troupes occupèrent.

Nous avons trouvé un nombre considérable d'ennemis tués. Quelques-uns de nos braves ont perdu la vie dans cette affaire favorable. Le général-major Pexowskin a été blessé d'un coup de feu.

— Les conseils-généraux de manufactures et du commerce se sont réunis hier et avant-hier sous la présidence du ministre. On assure que M. de Saint-Cricq leur a fait plusieurs communications d'un haut intérêt, et qui paraissent avoir été accueillies avec faveur.

— Madame duchesse de Berri est arrivée à Bourges le 29 de ce mois. On remarquait au bal qui lui a été donné par la ville, MM. de Montalivet et de Bonneval en costume de pairs de France, et MM. Devaux et Gaétan de Larochehoucauld en habit de députés. Madame a déjeuné le 30, avant son départ, chez M. de Villèle, archevêque de Bourges. S. A. R. est arrivée hier à Paris.

— M. Hyde de Neuville n'a point attendu qu'on lui suggérât ce qu'il avait à faire : nous voyons que des mesures aussi promptes que judicieuses ont été prises par S. E. pour arrêter dans son début l'audace des corsaires. Nous ne doutons pas que des ordres uniformes n'aient été donnés aux Antilles, et nous sommes parfaitement de l'avis de ceux qui signalent si justement ne fussent point choisis pour un semblable service ; ils sont vus de trop loin et deviennent dès lors trop faciles à éviter, surtout près des atterrages. Les américains nous ont donné à cet égard d'excellentes leçons : ils construisaient ou arrangeaient des navires de manière à leur ôter toute apparence d'être en guerre ; l'équipage est tenu sous le tillac ; on ne laisse en évidence sur le pont que deux ou trois matelots. Aussi, quand une embarcation suspecte est aperçue, le navire par lequel on cherche à l'éviter ; il fuit des qu'il se voit poursuivi, mais a soin de se laisser gagner de vitesse ; et ce n'est en fin de

(1) On annonce aujourd'hui le retour de M. de la Ferronnays à Paris.

On lit dans le *Courier* :

« Si nous nous occupons avec étendue des affaires d'Irlande, c'est parce qu'elles commencent à offrir un intérêt qu'elles n'avaient point depuis long-temps, et parce que nous nous attendons à recevoir de ce pays avant la fin du mois, peut-être, les nouvelles les plus importantes. Les journaux de Dublin et de Cork de samedi dernier ne contiennent aucun fait d'une gravité décisive. Les dépêches envoyées vendredi soir par le ministre de l'intérieur, n'ont pu parvenir à Dublin que samedi matin.

« Les agitateurs de l'Irlande sont enfin arrivés au terme de leurs travaux, ils ont justifié toutes nos prévisions. Il serait inutile de récapituler leurs actes passés; pour ce qui est de leur conduite à venir, on peut se former une idée en méditant les discours des orateurs de l'association catholique. L'histoire de l'insurrection de 1798 leur a enseigné à se précautionner par un faux repentir contre les suites que pourraient avoir leurs méfaits. Six mois se sont à peine écoulés depuis que les premiers symptômes d'agitation se sont manifestés, depuis qu'O'Connell a profité d'une élection parlementaire pour agiter le peuple et invoquer la sédition sous toutes les formes. Un an s'est à peine écoulé depuis qu'il a arboré l'étendard vert-émeraude, commencé à frapper des médailles, et adressé à ses hommes-ligés des harangues où il les invitait à frapper le dernier coup. Dans quelle situation se trouve-t-il maintenant? Que pense le député nommé pour troubler le repos public? Que pensent tous ses confrères en agitation comme il les désigne? Les Irlandais ont répondu à leur appel; ils ont profité des leçons qu'on leur a données, de manière à faire honneur à leurs maîtres: « Jetez les yeux sur le sud de l'Irlande, s'écrie M. O'Connell; ne voyez-vous rien là! Dix et vingt mille habitants de districts éloignés se levant à la fois, non comme des masses indisciplinées, mais par compagnies régulièrement formées; divisées d'après les principes militaires, marchant au pas, au son d'une musique guerrière, et revêtus d'un costume de fantaisie, mais significatif!... » Nous ne doutons pas que ce glorieux phénomène n'ait surpassé toutes leurs espérances, et qu'ils n'aient contemplé avec la plus vive joie les progrès de son développement. Mais encore une fois que peuvent les agitateurs aujourd'hui qu'ils ont battu toutes les ornières de la voie légale! Leur égoïsme et leur lâcheté les portent à croire qu'on dépasse le but qu'ils voulaient atteindre. Il se peut qu'ils n'aient réellement aucun goût pour la musique militaire, ni pour les plaisirs du commandement. Obtenir les applaudissements de la canaille, enlever les votes d'une assemblée politique, étaient, nous voulons bien le croire, le *ne plus ultra* de leurs désirs. Mais ils oublient que toute leur conduite autorisait un peuple ignorant et enthousiaste à supposer plus d'élévation à leurs vues.

« Qu'est-il arrivé en effet? L'aveuglement des catholiques les a conduits aux bords du précipice; un pas de plus, et leur ruine est consommée. Cependant les guides trompeurs dont ils réclament l'appui, ne pouvant s'arracher entièrement aux pressantes sollicitations de leurs dupes, et mus par l'instinct de leur propre conservation, ne font plus entendre que ce cri: Arrêtez! Les idées étroites, le penchant au tumulte, la soif de renommée, les ont tout à coup abandonnés; la crainte d'être ensevelis avec leurs victimes a vraisemblablement produit cette métamorphose.

« Tout homme qui a la moindre droiture dans l'esprit demandera nécessairement à quelles intentions on encourageait ces grands rassemblements populaires en Irlande, si ce n'est dans le but d'organiser la trahison. M. Sheil résout la difficulté dans sa dernière allocution à l'association catholique: « Je ne comprends pas que ces réunions puissent servir à autre chose qu'à mettre en évidence le pouvoir colossal du peuple. Il est très-bon d'avoir la force d'un géant, mais il y aurait de la témérité à en faire usage. Il faut que le gouvernement sache ce que *pourrait faire ce peuple au moindre signal*. » Ce passage révèle le mot de l'énigme, il exprime l'agitation catholique. Ce mot était menaçant. Les anarchistes voulaient inspirer la crainte de projets qu'il était téméraire d'exécuter, montrer ce qu'on pouvait faire et ce qu'on n'osait pas faire, et influencer sur le gouvernement par la terreur d'un signal, que le traitre le plus consommé eût tremblé de donner.

« Le fait est qu'ils sont maintenant placés sur la ligne qui sépare la menace de l'emploi de la force. Ils espéraient intimider le cabinet ou les protestants avant d'arriver là; leurs efforts n'ayant pas été couronnés de succès, ils sont assez éclairés sur leurs intérêts personnels, pour voir qu'il vaut mieux pour plusieurs raisons rétrograder que d'avancer, ou même que de loucher dans cette situation équivoque. »

DALMATIE.

Raguse 15, septembre
(Extrait d'une lettre particulière.)

On a vendu, dans le courant de ce mois, quelques centaines de Russes esclaves, aux marchés de Jéni-Bazard, Seraglio et Trawnick. L'aspect de ces malheureux, qui ont été faits prisonniers dans l'invasion que les Turcs ont faite dans la petite Valachie, à singulièrement influé sur l'esprit public en Bosnie. Il ne s'agit plus de maudire le sultan, mais de prendre part à ses victoires. C'est à qui marchera sur le Danube pour se procurer des Moscovites et pour butiner. Reste à savoir si quelque revers ne tempèrera pas bientôt l'ardeur des barbares. Les Monténégrins et les Grecs qui ré-

sident dans notre ville ne tiennent cependant pas les Russes pour battus. Les premiers ne cessent de faire des incursions dans l'Herzégovine, où ils tuent par-ci par-là quelques mahométans.

BULLETIN COMMERCIAL.

Lyon, 4 octobre.

Les ventes en soie ont continué cette semaine avec activité. Tout continue d'en faire espérer le maintien; et déjà celles de septembre ont été satisfaisantes, puisqu'elles ont dépassé mille balles. Ces jours-ci les prix ont été mieux tenus, et quelques marchés ont été conclus avec une augmentation de 50 cent. Les nouvelles de nos provinces continuent d'apporter les grèges à des prix supérieurs aux nôtres, et avec une tendance à se raffermir. Il paraît cependant douteux que nos cours puissent, sans arrêter la demande, se raffermir d'une manière importante, surtout subitement.

Il ne se traite pas beaucoup d'affaires en marchandises; cependant quelques articles ont subi des variations, spécialement les bois et les indigos. Ceux-ci sont fermes et demandés, les bl. fl. à f.30, et f.30 50; lin viol., f.28 50 à f.29; bon viol., .28; rouge bon, f.26; mélangé, f.20; cuivré, f.21; Sobrez, f.20; Cortez, Egypte, Madras, f.16; Manille, f.12.

BOIS. — Coupe d'Espagne, f.32 à f.33; jaune, f.32 à f.34; des îles, f.26 à f.27; Ste-Marthe, f.50; Fernambouc, f.200; COCHENILLE noire et grise, f.50 à f.50 50; rougeâtre, f.28 50; GARANCE d'Avignon, f.90; d'Alsace, f.100; GALLES en sorte, f.2 10; noires, f.2 75; GRAINES de Perse, f.10; SAFRANUM Espagne nouveau, f.500; vieux, f.300; Egypte nouveau, f.350; Cheor n. trav. anglais, f.7 50; Hollandais, f.4 60; TOISON rousse, f.3 50; pelotte, f.2 70; agnelin Dauphiné, f.2 50; Provence, f.2 40.

PEAUX DE LIÈVRES. — Russie, f.300; Valachie, f.140; Allemagne, 200; Asie, f.8 50.

GOTONS. — Souboujeac, f.220; Cayenne, f.240; Louisiane, f.220; Caroline et Jamaïque, f.200; Mahile et Labama, f.195; Kinique, Kirkagach, Cassabar, f.190; Chypre premier et Georgie, f.185; Surate et Madras, f.175; Acre et Bengale, f.170; Adenos, f.165.

CAFÉ. — Moka, f.3 50; Martinique, f.2 80; Gna deloupe, f.2 70; Bourbon, f.2 60; Haïti, f.2 20.

CACAO. — Caraque, f.3 50; Maragnan, f.2 50.

CANELLE. — Ceylan, f.25.

POIVRE. — Lourd, f.2 5; léger, f.1 70.

SUCRE. — En pains, Paris et Bordeaux, f.2 60; Marseille, f.2 55; terré Havanne première, f.2 80; deuxième, f.2 70; Brésil, f.220.

BIBLIOGRAPHIE.

ART DE LA TEINTURE DES LAINES,

Par E. MARTIN, 1 vol. in-18.

ART DE LA TEINTURE DE LA SOIE, DU LIN, DU COTON,

Par le même, 1 vol. in-18 (1844).

En rendant compte de la Chimie du Teinturier, par M. Martin, nous avons dit qu'il publierait bientôt un Traité-Pratique sur l'art de teindre les laines; et un autre, sur la teinture de la soie, du lin, du coton, etc. Ce sont ces deux ouvrages que nous annonçons aujourd'hui. La Chimie du Teinturier n'était qu'une introduction théorique, nécessaire aux ouvriers qui veulent raisonner les procédés de leur art et contribuer à ses progrès, soit en employant la voie de l'expérimentation, soit en profitant des observations qu'ils peuvent faire chaque jour dans leurs ateliers. Les deux nouveaux traités de M. Martin sont d'une application beaucoup plus directe à l'art du teinturier, et renferment toutes les connaissances-pratiques que comportent les différentes manipulations tintoriales.

Le premier de ces deux traités commence par la manière de dégraisser les laines, laquelle est suivie de détails intéressants sur chacune des substances tintoriales qui sont d'un usage ordinaire. Tout le reste de l'ouvrage est consacré à l'indication des procédés à suivre pour obtenir les différentes couleurs et les nuances nombreuses de celles-ci.

Des descriptions et des détails analogues compo-

(1) A Lyon, Chez LOUIS BAREUX, libraire, rue Saint-Dominique; à Paris, chez AUDOT, rue des Maçons-Sorbonne, n° 4.

moment où le corsaire se croit assuré de sa proie, qu'il tombe pris dans le piège dont il ne peut plus se dégager.

Il est inutile de faire observer combien ce système de représailles offre d'avantages sur tout autre, et il nous semble que rien ne devrait nous empêcher de l'adopter.

(Phare du Havre.)

— Don Pedro vient de prendre à l'égard des moines errans de son empire une mesure qui n'obtiendra probablement pas l'assentiment de la Gazette de Lisbonne. Un ordre de S. M. I. prescrit à toutes les autorités du Brésil la plus scrupuleuse investigation sur les moyens d'existence et la moralité des prêtres qui disent appartenir aux ordres adams. Chacun d'eux devra prouver par des pièces authentiques de quel convent il fait partie, et dans quels lieux il est appelé à remplir son ministère. Cette réforme sévère promet de réduire beaucoup la classe des moines ambulans.

— On s'étonne de ne pas voir encore installé dans l'arrondissement de Valenciennes, le comité pour l'instruction primaire, en exécution de l'ordonnance du roi du 21 avril dernier. Quoique M. l'évêque de Cambrai ait jugé à propos de ne pas procéder aux nominations qui le concernent, on sait que dans la ville même qui est le siège de son épiscopat, le comité réunit aux autres membres, a reçu depuis long-temps son installation définitive. S'il est vrai, comme on l'a dit, que les membres désignés pour Valenciennes par le recteur et le préfet n'aient pas voulu accepter leurs fonctions, il semble que rien n'est plus facile que de procéder à leur remplacement. Un plus long retard pourrait faire penser que l'autorité laïque se croit le droit de dire comme les évêques: *Non possumus*.

(Affiches de Valenciennes.)

— M. de Warengien, sous-intendant militaire en retraite; vient d'être appelé aux fonctions de maire de Douai, par ordonnance du 27 septembre, en remplacement de M. Becquet de Mégille, nommé dernièrement sous-préfet. « Les amis des principes constitutionnels et du régime légal, dit le *Mémorial de la Scarpe*, auront, nous n'en doutons pas, à se féliciter de cette nomination. »

— Six nouveaux prélats viennent de se mettre en devoir d'exécuter les dispositions de l'ordonnance sur les petits séminaires. Ce sont l'archevêque de Reims et les évêques d'Amiens, d'Arras, de Beauvais, de Mende et de Troyes.

Le nombre des prélats qui se sont soumis aux ordonnances est maintenant de quatorze.

— On nous écrit de Londres que le duc de Clarence est très-malade. On croit que ce prince est atteint de la triste maladie du roi son père, et qu'il a donné des signes d'aliénation mentale.

— Par ordonnance du Roi, en date du 1^{er} octobre, il sera établi à Ajaccio, en Corse, une commission chargée spécialement des fonctions attribuées aux conseils académiques, par l'art. 18 de l'ordonnance du 21 avril dernier.

Cette commission sera composée de douze membres, qui seront nommés par le ministre secrétaire-d'état de l'instruction publique.

— M. le comte de Laborde se trouvait en voyage à l'étranger quand le sort a fait sortir son nom de l'urne du jury. Il a vu, dans les papiers publics français, que la patrie l'appelait comme citoyen; il n'a pas hésité un instant à prendre la poste. Arrivé à Paris deux heures avant la réunion de la cour d'assises, il a répondu à l'appel.

— La semaine dernière, il est arrivé au Havre cinq cargaisons de froment, et des nouvelles de Riga annoncent que des commandes considérables de blé sont encore faites par la France. Déjà plusieurs bâtimens sont expédiés pour cette destination.

— Des lettres de Gibraltar annoncent que la fièvre jaune y fait de grands ravages; on assure qu'il meurt jusqu'à quarante personnes par jour.

— M. le comte de Chabrol (le *Courrier des Tribunaux* ne dit pas lequel), revenant de voir une propriété à vendre appartenant à M. le baron de Costas, dans l'arrondissement de Montargis, a été arrêté dernièrement par quatre hommes armés, entre Labussière et Nogent-sur-Vernisson. Les voleurs ont menacé le postillon de lui brûler la cervelle s'il n'arrêtait, et ont demandé la *bourse ou la vie* à M. de Chabrol, qui en a été quitte pour 80 fr. qu'il a jetés aux assaillans.

Le lendemain, M. Donatis, lieutenant de gendarmerie à Montargis, s'est transporté sur les lieux, et jusqu'à ce moment les recherches ont été infructueuses.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ANGLETERRE.

Londres, 30 septembre.

Le journal du duc de Wellington, le *Standard* rapporte la version suivante, qui, dit-il, a couru ce matin, relative aux lieux des Dardanelles :

« Le prince de Li ven, ambassadeur russe, agissant d'après les instructions reçues de son gouvernement, a demandé la semaine dernière aux ministres que les Dardanelles fussent exceptées de la promesse faite par S. M. l'empereur de Russie de ne point agir dans la Méditerranée sans la coopération des puissances alli

vent le second traité, lequel est consacré à la teinture de la soie, du lin, du coton, etc., et contient aussi la pratique du blanchiment et de l'impression des toiles.

Ce n'est pas dans une ville qui doit en partie la supériorité de ses produits commerciaux à ses ateliers de teinture, qu'il peut devenir nécessaire de faire ressortir l'utilité des ouvrages que nous annonçons. Cette utilité sera facilement comprise par toutes les personnes qui s'occupent des différentes opérations qui composent l'art du teinturier.

RÉCRÉATIONS

TIRÉES DE L'ART DE LA VITRIFICATION,

Ou moyens curieux, simples et peu coûteux d'exécuter sur verre des peintures, dorures, jaspures, herborisations, gravures, etc., etc.; de composer des colliers filigranes, plumets, empreintes, pierres gravées, faux camées, perles, verres colorés de tout genre, émaux, petites figures, yeux en émail, incrustations, etc.; recueillis par M. E. PELOUSE; 2 vol. in-18, avec figures (1).

Le maniement du verre ramolli par la chaleur, ou l'art de lui donner toutes les formes que peut concevoir l'imagination, paraît au premier abord présenter de très-grandes difficultés et ne devoir être accessible qu'aux personnes qui en ont acquis la pratique par l'effet d'une longue habitude. Il est pourtant certain qu'on exagère beaucoup trop ces difficultés. En général, dit l'auteur du livre que nous annonçons, on a peu d'idée dans le monde de la simplicité des moyens de ce travail. Le préjugé qui règne à cet égard est sans doute entretenu par les artistes en vitrification qui, mus par un intérêt assez légitime d'ailleurs, se gardent bien de mettre le public dans la confidence des secrets de leur métier. En publiant la description des procédés qu'il a vu employés, ou qu'il a lui-même mis en pratique, M. Pelouse, ancien officier de la manufacture royale des glaces de St-Gobain, a donc rendu un véritable service aux amateurs des arts curieux et amusants. Toutefois, ce n'est pas seulement aux personnes qui s'occupent de la vitrification par simple passe-temps qu'il a eu l'intention de destiner son ouvrage; il a voulu aussi qu'il devînt le manuel des artistes qui en font leur profession habituelle. C'est pourquoi il l'a rendu aussi complet que possible, en réunissant aux procédés qui sont seulement propres à devenir le sujet d'une distraction agréable ceux qui ont un but réellement utile.

ANNONCES.

On désire trouver un rédacteur-gérant pour un journal déjà établi dans une ville importante de province, qui remplisse toutes les conditions prescrites par la nouvelle loi sur la publication des journaux et écrits périodiques.

S'adresser à M. Haillaud, gérant du *Précurseur*, rue St-Dominique, passage Couderc. (521*)

ANNONCE JUDICIAIRE.

Par jugement du tribunal de commerce de Lyon, du six septembre mil huit cent vingt-huit, la société qui existait entre les sieurs Alexandre Métillot et Pierre Philippe Lafont fils, menuisiers pour voitures, a été dissoute, et la liquidation de ladite société a été déferée au sieur Métillot. (335)

ANNONCES DIVERSES.

Le samedi, dix-huit octobre mil huit cent vingt-huit, il sera procédé en l'étude de M^r Bonnefont, notaire à Villefranche, à la vente aux enchères d'une belle propriété vignoble d'un seul tenant, située sur les communes de Glézé et Jacenas, à trois quarts d'heure de Villefranche, consistant en bâtiment de maître et logement de deux cultivateurs, prés, terres, vignes et bois, 4 cuves et 2 pressoirs, formant le travail de deux vigneron.

S'adresser, pour plus amples renseignements, et pour traiter avant le jour indiqué, à M. Monery jeune, négociant à Villefranche, l'un des propriétaires. ou audit M^r Bonnefont. (278—2)

(1) Chez Louis BABEUF, libraire, rue St-Dominique, n° 2, éditeur de l'*Histoire du Dauphiné*, par M. de CHAPUYS-MONT-LAVILLE.

A VENDRE.

Propriété patrimoniale à vendre, au 4 pour cent net d'impôts.

1° Domaine joignant le village de Sermerier, sur la route de Bourgoin à Morestel. Il se compose de 112 journaux de terres labourables, dont 10 journaux complantés en hautains, 21 journaux en prés, 4 journaux en pâturages, 5 journaux en bois taillis ou futaie. Il rend 2,400 fr. net.

2° Autre propriété à 20 minutes de celle ci-dessus, sur la route de Crémieu à Morestel, composée de 30 journaux de terres labourables, 20 journaux de prés, 15 journaux de bois taillis, 80 journaux de marais desséchés et en tourbe. Elle rend 1,200 fr. net.

Chaque domaine a ses bâtiments, capitaux de cheptel, et semences, etc. Ils sont d'une exploitation facile et susceptibles de grandes améliorations; la contenance totale est d'environ 300 journaux de 600 toises, équivalant à 70 hectares.

Le vendeur offre de rester fermier pendant 20 ans, au taux ci-dessus, moyennant une dépense en améliorations, pour le capital de laquelle il payerait aussi le 4 pour cent. Il donnerait les sûretés désirables.

S'adresser à M. Voisin, propriétaire à Sermerieu. (Isère) (231—3)

Etude de notaire à vendre, à St-Bonnet-de-Joux, arrondissement de Charolles, chef-lieu de canton.

S'adresser à M. Raguillet, propriétaire à Mâcon; à M. De-franc, avoué au même lieu; et à M. Girardot, contrôleur de l'enregistrement, à St-Bonnet-de-Joux. (295—4)

Fonds de café et restaurant, très-achalandé, à proximité d'une caserne; le bail est pour cinq ans. S'adresser au bureau du journal. (256—5)

A vendre de suite.

Un ancien fonds de mercerie demi gros et détail.

S'adresser au bureau du journal. (336)

Une voiture suspendue sur courroies, à six places et à un cheval. S'adresser à M. Paret, port du Temple, n° 46, au 3^m. (212—2*)

A LOUER.

Bel appartement de restaurant, faisant partie d'un hôtel garni en pleine activité, situé dans un des beaux quartiers de la ville et dans une position des plus agréables, pour entrer de suite en jouissance. S'adresser à l'hôtel du Palais-Royal, n° 7, au premier étage. (353)

A louer de suite.

Etablissement convenable à une bonne auberge, en cette ville et sur la route la plus fréquentée, avec écuries, remises, fenil, douze ou vingt pièces, et un plus grand nombre si on le désire.

S'adresser au bureau du journal. (160—6*)

Plusieurs chambres garnies, place des Jacobins, n° 12, au 3^m. S'y adresser. (115—4*)

AVIS.

On désire emprunter 25,000 fr. sur hypothèque dans l'arrondissement de Lyon. S'adresser à M^r Rigolet, notaire, rue St-Côme, n° 4, chargé du placement de 100,000 fr., d'une somme de 10,000 fr. et d'une autre de 6,000 en viager. (334)

MM. Bierley et C^e, de Suresne, près Paris, ont l'honneur de prévenir MM. les propriétaires et fabricants, que les machines à vapeur à basse pression, de leur invention, économisent un tiers de combustible. Leur système peut s'adapter à toutes les machines à basse pression, ce qui augmentera leur force d'un tiers. Leurs machines souillantes coûtent beaucoup moins que toutes les autres, et fondent un tiers de métal de plus. Leurs presses hydrauliques présentent aussi de grands avantages sur les autres. (319—3)

COURS DE LANGUE ITALIENNE.

M. de Cardelli, romain, ouvrira, le 10 novembre, un cours de langue italienne d'après sa méthode de 60 leçons, si avantageusement connue dans cette ville et en plusieurs pensionnats. Ce cours n'aura lieu que trois fois par semaine.

Le prix est fixé à soixante francs. Les personnes qui désirent suivre ledit cours sont priées de s'adresser grande rue des Capucins, n° 10. (170—5)

BONIFICATION DES VINS.

SEVE DE MÉDOC.

Les heureux résultats obtenus par l'emploi de cette préparation nous font un devoir d'engager les propriétaires des vignobles à en faire usage, au moment où leur vendange est dans la cuve, ou lorsqu'ils mettront leurs vins en tonneaux; par ce moyen, ils obtiendront un vin qui aura le bouquet du vin de Bordeaux, plus de ton et la qualité d'être moins sujets à tourner.

PATE ÉPILATOIRE.

Ce topique enlève et détruit le duvet de la figure et des bras,

sans douleur ni altération de la peau; la simple application sur la partie velue suffit pour atteindre ce but.

Le dépôt est à Lyon, chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, n° 15. (208)

SOIRÉES MUSICALES,

Tous les jours, au café Parisien, place des Célestins, de 5 à 10 heures.

On y entendra M. Mayer et sa famille, chanteur ordinaire des Jardins de Tivoli, Beaumont-Raggiéri, etc. etc., de Paris. (271—2*)

ÉCOLE DE LANGUES VIVANTES ET DE COMMERCE,

Rue Chalamond, n° 5.

L'ouverture des cours de cette école, dirigée par M. Louis Nordheim, ex-instituteur des princes Paul de Wurtemberg, et ex-gouverneur des comtes de Neipperg, aura lieu le 3 novembre prochain.

On y professera cette année les cours suivants, savoir:

- 1° La langue française raisonnée;
- 2° La littérature française;
- 3° La langue anglaise;
- 4° La langue allemande;
- 5° La langue italienne;
- 6° La langue espagnole;
- 7° L'arithmétique commerciale (d'après un nouveau plan de M. Nordheim, qui mérite l'attention de tous les négociants.)
- 8° La géométrie appliquée aux arts;
- 9° La trigonométrie appliquée aux arts.
- 10° La géographie statistique et historique;
- 11° L'écriture perfectionnée;
- 12° Les changes et arbitrages;
- 13° La comptabilité complète;
- 14° Le style épistolaire commercial;

Tous ces cours sont confiés à des professeurs d'un savoir et d'un mérite reconnus, attachés à cet établissement; et l'élève qui, après avoir suivi un cours, ne se sent pas encore assez fort, peut recommencer un second et même un troisième sans aucune nouvelle rétribution, de manière que l'élève est sûr de réussir, avantage qui mérite certainement l'attention générale. (*)

Le sieur Allongue, coiffeur, rue St-Polycarpe, n° 5, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de joindre à son établissement un nouveau salon, à l'entresol, pour la coupe des cheveux et la coiffure.

Il espère que l'élégance et la propreté qui y règnent lui mériteront la confiance des personnes qui l'honoreront de leur présence.

Avantageusement connu pour la perfection des perruques, toupets, nattes, touts à montures, touts à bandeaux, touts à élastiques, touts indéfrisables, etc., etc. il espère que les personnes qui lui feront des commandes n'auront qu'à le louer de ses nouveaux procédés.

On trouvera chez lui tous ce qu'on désirera pour la toilette, tel que

Les dépôts d'huile de likaolak, pour faire croître les cheveux et les empêcher de blanchir.

Des brosses mystérieuses, pour teindre les cheveux et favoris à l'instant même.

Des râpes minérales aimantées, pour détruire les cors et durillons.

Huiles et pommades de toutes odeurs, etc.

On y trouvera enfin, plusieurs articles de nouveautés dans le dernier goût, qu'il fait venir de Paris, tels que Foulards, cols, cois de chemises, cravattes, sacs, ceintures, etc. Ainsi qu'un dépôt de gants de Paris et de Grenoble.

On trouvera chez lui un dépôt de moutarde de Duvetpré de Paris. (*)

SPECTACLES DU 7 OCTOBRE.

GRAND-THÉÂTRE PROVISOIRE.

LÉOCADIE, opéra. — LE VIEUX CÉLIBATAIRE, comédie.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS.

LA MATINÉE AUX CONTRE-TEMPS, vaudeville. — SIMPLE HISTOIRE, vaudeville. — LA MARRAINE, vaudeville. — LA MANIE DES PLACES, vaudeville.

BOURSE DU 4.

Cinq p. o/o consol. jous. du 22 sept. 1828. 105f55 60 55.

Trois p. o/o, jous. du 22 juin 1828. 75f80 85.

Actions de la banque de France, jouissance de janvier 1829. 1850f.

Rentes de Naples.

Cert. Falcomet de 25 ducats, change variable, jous. de janvier 1828. 79f20.

Id. français, de 59 ducats chan. fixe 425 45/59, jous. de janvier 1828.

Oblig. de Naples, emp. Rothschild, en liv. ster. 25f. 50.

Rente d'Espagne, 5 p. o/o cert. franç. Jous. de mai. 7 1/4.

Empr. royal d'Espagne, 1823